

# LE CANADA ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE (1943-1952) : À LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE DES PUISSANCES

par Stéphane Roussel, Paul Létourneau et Roch Legault

*Stéphane Roussel est étudiant au doctorat au département de Science politique de l'Université de Montréal; Paul Létourneau est professeur au département d'Histoire de l'Université de Montréal; Roch Legault est étudiant au doctorat au département d'Histoire de l'Université de Montréal.*

La politique de sécurité canadienne est fondée sur un dilemme irréductible. D'une part, ce vaste pays, peu peuplé, n'a pas les ressources nécessaires pour assurer seul sa défense, et doit donc s'allier avec des États plus puissants. Ce rôle sera d'abord assumé par l'Angleterre puis, à partir des années 1940, par les États-Unis. D'autre part, le développement de liens de plus en plus étroits avec ces puissances protectrices risque de poser des problèmes, dans la mesure où, malgré le caractère pacifique de la relation, l'inégalité de ces rapports peut entraîner, pour le Canada, une réduction de son autonomie décisionnelle et, par conséquent, de sa souveraineté. Les dirigeants canadiens doivent donc chercher à minimiser les risques inhérents à ce partenariat, sans pour autant mettre en péril les rapports amicaux avec leur allié. Les termes de ce dilemme se sont posés dans toute leur acuité au cours de la Seconde Guerre mondiale, alors que le Canada s'est rapproché, en matière de sécurité, avec les États-Unis.

Pour maintenir un équilibre entre les impératifs de sa sécurité et le respect de sa souveraineté, le Canada doit tenter de diluer l'influence de Washington dans un ensemble beaucoup plus large que l'espace nord-américain. Il peut

ainsi se lier à des partenaires qui pourront contribuer à rééquilibrer le rapport de force inégal avec son allié américain. La recherche d'un contreponds constitue un moyen de renforcer la souveraineté et l'identité nationale du Canada en gérant cette relation pacifique, mais dont les effets peuvent s'avérer pernicieux. À bien des égards, cette stratégie s'apparente à une politique "d'équilibre des puissances" appliquée aux rapports interalliés, c'est-à-dire une politique menée par une puissance secondaire pour développer des liens avec d'autres États, ceci dans le but d'équilibrer les rapports de force et d'influence qui se tissent, au sein d'une alliance ou d'une institution de sécurité, avec une puissance hégémonique. C'est dans cette perspective que nous analyserons la politique de sécurité européenne du Canada entre 1943 et 1952, soit du début des discussions interalliées sur le règlement du conflit jusqu'au processus de militarisation de l'Alliance atlantique.

L'idée selon laquelle le Canada aurait cherché à transposer, dans un cadre multilatéral, une partie de ses rapports bilatéraux en matière de sécurité avec les États-Unis a été évoquée par de nombreux auteurs, particulièrement ceux qui ont étudié les motifs de l'adhésion du Canada à l'Alliance atlantique en 1949<sup>1</sup>. Toutefois, cette idée n'a pas été étudiée de façon systématique et la plupart de ceux qui la mentionnent ne le font que brièvement, sans chercher à en dégager toutes les implications. Il s'agit pourtant, selon nous,



La Conférence de Québec, août 1943. MM. Mackenzie King, Roosevelt et Churchill, accompagnés de leurs conseillers militaires.

Archives nationales

d'une considération qui mériterait d'être examinée plus en détail. En fait, cette politique d'équilibre des puissances pourrait bien constituer une clé pour comprendre la politique de sécurité européenne du Canada au cours de la guerre et de l'après-guerre.

Nous aimerions suggérer qu'il est possible de mieux comprendre les décisions des dirigeants de l'époque en plaçant cette considération au centre de l'analyse. L'hypothèse de cette étude est que la recherche d'un contrepoids permettant au Canada d'échapper à une cohabitation parfois inconfortable avec les États-Unis serait parmi les raisons les plus importantes qui ont conduit les dirigeants canadiens à s'impliquer dans les affaires de la sécurité européenne dans l'immédiat après-guerre. Cette hypothèse contribue à expliquer pourquoi Ottawa a cherché à établir un "couplage stratégique" entre les deux continents, c'est-à-dire à rendre la sécurité de l'Amérique du Nord indivisible de celle de l'Europe. Elle permet d'expliquer les positions adoptées par le gouvernement quant à la nature et la forme de ce lien transatlantique. Loin d'être une considération secondaire, cette dimension devait être au cœur de la réflexion des dirigeants canadiens car elle touche directement à la survie de l'État en tant qu'entité



La Seconde Guerre mondiale démontre clairement l'obsolescence de l'idée selon laquelle l'isolement géographique met le Canada à l'abri des conflits internationaux.

souveraine et autonome.

Il ne s'agit pas d'une approche monocausale, de nombreux autres facteurs ayant conduit les dirigeants canadiens de l'époque à s'impliquer dans les questions relatives à la sécurité européenne. Des idéaux de liberté, de justice, de paix et de droit, des affinités culturelles et historiques, de même que la crainte inspirée par la "menace soviétique", ont constitué des puissantes motivations. Toutefois, l'importance de ces considérations ne doit pas éclipser le poids des contraintes géo-politiques ou des calculs liés à la valorisation de l'intérêt national.

Cette étude vise deux objectifs. En premier lieu, elle cherche à déterminer comment la recherche d'un contrepoids européen à l'influence américaine a marqué les réflexions et les actes des dirigeants de l'époque. Cette préoccupation en effet semble avoir été bien présente dans l'esprit des politiciens et des diplomates, puisqu'on peut en retrouver les traces dans leurs déclarations et leurs actions,

ainsi que dans les témoignages et les documents d'archives. Toute la difficulté de cette étude réside dans le fait que les décideurs se devaient, pour des raisons politiques et diplomatiques, d'être discrets sur ce point.

En second lieu, elle vise à démontrer que l'on peut réinterpréter le comportement international du Canada au cours de la période 1943-1952 à travers une logique stratégique passablement différente de celle que suggère la perspective "internationaliste"<sup>2</sup>. Cette logique, inspirée de l'approche "réaliste" en relations internationales, permet de mieux apprécier comment certains facteurs "structurels" (notamment la géopolitique et la distribution de la puissance au sein du système international) contribuent, tout autant que les facteurs conjoncturels ou la philosophie d'action des dirigeants, à façonner les grandes orientations de la politique étrangère canadienne.

L'étude proposée ici marque la poursuite d'une réflexion de fond sur les fondements de la politique de sécurité européenne du Canada de la Seconde Guerre mondiale à nos jours<sup>3</sup>.

### Les leçons de la Seconde Guerre mondiale

De la guerre d'Indépendance américaine jusqu'au début du XXe siècle, la résistance du Canada aux pressions annexionnistes des États-Unis n'a été possible que grâce à l'appui de l'Empire britannique. Tout au long de cette période, les liens impériaux ont permis au Canada de bénéficier d'un contrepoids à l'attraction "naturelle" des États-Unis, que ce soit au plan militaire ou politique<sup>4</sup>. Comme le démontre Jack Granatstein, l'incapacité croissante de l'Angleterre à garantir la sécurité (et la prospérité économique) du Canada oblige cependant Ottawa à se tourner vers son voisin du sud pour assurer sa sécurité<sup>5</sup>. Le rapprochement avec Washington, au cours des années 1930 et 1940, change certaines données du problème, mais n'en modifie que partiellement la nature. Si le Canada n'est plus menacé militairement par les États-Unis, il est toujours autant, sinon plus, vulnérable aux influences politiques. Les dirigeants canadiens ont donc cherché un substitut au contrepoids jusque-là offert par l'Empire.

La période 1943-47 constitue un moment charnière dans le développement de la politique extérieure canadienne. C'est en effet à cette époque que sera élaboré le corpus doctrinal "internationaliste", qui marque une rupture avec la rhétorique isolationniste employée jusque-là, et qui influencera profondément le style de politique étrangère menée par le Canada au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Pourtant, dans ce processus de reformulation de la doctrine politique, la recherche d'un contrepoids à l'influence américaine apparaît plutôt comme un élément de continuité.

La politique extérieure canadienne évolue rapidement entre 1941 et 1943, alors que disparaissent certaines figures dominantes de l'entre-deux-guerres (O. D. Skelton, L. Christie, etc.) et qu'une nouvelle génération de diplomates s'installe au ministère des Affaires extérieures<sup>6</sup>. La nouvelle

équipe, composée notamment de Norman Robertson, Lester Pearson, Escott Reid, Hume Wrong et John Holmes, plaidera en faveur d'une politique résolument plus active, correspondant au nouveau statut de "puissance moyenne" du Canada, qui lui permette de contribuer à la réorganisation de l'ordre international. La nomination de Louis St-Laurent comme ministre des Affaires extérieures, en septembre 1946, puis comme Premier ministre, en 1948, achèvera le processus de conversion.

Cette évolution découle en grande partie d'un changement dans les priorités, alors que la recherche de l'autonomie politique à l'égard de l'Empire, désormais assurée, cède la place à des préoccupations touchant à la paix internationale. Les "internationalistes" sont le plus souvent des fonctionnalistes, convaincus de l'interdépendance croissante des États et du rôle de plus en plus important que les institutions interétatiques. Du point de vue du Canada, cette concentration des activités des États au sein des organisations internationales a l'avantage d'atténuer les différences entre les grandes puissances et les autres États, lui permettant ainsi d'exercer une influence accrue au sein du système international. D'autre part, les internationalistes placent leurs espoirs dans un système de sécurité collective pour permettre l'établissement et le maintien d'une paix durable. Ces convictions expliquent, en partie, l'enthousiasme du Canada lors de la création de l'ONU et de ses agences spécialisées.

La Seconde Guerre mondiale et le règlement du conflit ont cependant laissé plusieurs motifs d'inquiétude aux dirigeants canadiens. Les leçons qu'ils ont tiré de ces événements les ont forcé à teinter l'approche internationaliste d'une logique fortement inspirée de la notion d'équilibre des puissances.

En premier lieu, la guerre démontre clairement l'obsolescence de l'idée selon laquelle l'isolement géographique met le Canada à l'abri des conflits internationaux<sup>7</sup>. Plus que jamais, il est patent que la sécurité du Canada est indéfectiblement liée à celle de l'Europe. L'entrée rapide du Canada dans la guerre, le 10 septembre 1939, ne doit pas être perçue sous le seul angle de l'allégeance à l'Angleterre ou d'une croisade pour la démocratie et la liberté, mais également sous celui de la poursuite de l'intérêt national. Une victoire de l'Axe aurait en effet contribué à isoler le Canada et peut-être même à réveiller les velléités annexionnistes des États-Unis également isolés dans la "forteresse Amérique". Par ailleurs, en 1940, le gouvernement craignait que l'invasion de l'archipel britannique permette à la *Kriegsmarine* de capturer ou de détruire la Royal Navy, ce qui aurait rendu le Canada vulnérable à une attaque allemande<sup>8</sup>. En appuyant l'Angleterre, le Canada agissait en fonction des impératifs de sa propre sécurité.

La seconde leçon de la guerre est que l'Angleterre n'est plus à même d'assurer la défense du Canada. En 1940, alors que le Royaume-Uni semble sur le point d'être envahi par les troupes allemandes, le gouvernement canadien

reconnaît que la seule façon de défendre efficacement le territoire national réside dans une association plus étroite et plus formelle avec les États-Unis en matière de défense<sup>9</sup>. La déclaration d'Ogdensburg (1940), puis celle de Hyde Park (1941), marquent les débuts du partenariat canado-américain en matière de défense.

La troisième leçon de la guerre a trait aux conséquences de cette association avec les États-Unis. Le déséquilibre entre les deux États, ainsi que les risques inhérents à cette relation inégale, sont devenus particulièrement évidents au cours du conflit alors que, sous le couvert des accords de défense conjointe, Washington a pu diriger un grand nombre de projets en territoire canadien, parfois sans l'accord d'Ottawa. Dès lors, il devint évident, pour le gouvernement canadien, que les avantages d'une association étroite avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord s'accompagnaient de risques non négligeables pour la souveraineté canadienne.

Au cours de la guerre, l'attention du gouvernement et des médias n'a pas tant été orientée sur des questions touchant à l'avenir de l'Allemagne ou aux conditions de sa capitulation, mais plutôt sur le règlement politique global du conflit, sur la mise en place d'un système international apte à assurer une paix durable et sur les relations avec la Grande-Bretagne et les États-Unis<sup>10</sup>. L'une des principales préoccupations du Canada, dans les dernières années de la guerre, sera d'éviter d'être marginalisé et traité comme une puissance de second rang. Or, précisément, les questions relevant du règlement politique seront débattues, pour l'essentiel, lors des conférences entre les trois Grands et Ottawa n'aura pour ainsi dire aucune influence en cette matière<sup>11</sup>. Le peu de considération manifesté par les Alliés à l'égard des propositions canadiennes aura des répercussions importantes sur la politique européenne du Canada.

Réduit à un rôle secondaire et ne pouvant obtenir une zone d'occupation en Allemagne, le Canada refusera de contribuer à l'occupation de la zone britannique et annoncera, en décembre 1945, le rapatriement de l'ensemble de ses troupes. Selon John W. Holmes, cette décision aurait été motivée en grande partie par le scepticisme des dirigeants quant à l'utilité politique d'une telle mesure. Ainsi, le ministre de la Défense, Brooke Claxton, ne voyait aucune preuve "that the presence of any force Canada might have in Europe would change our position by so much as an ounce of more power or weight"<sup>12</sup>. De même,

*Mackenzie King [...] knew that involvement in European politics was unwise for Canadians [...]. From the perspective of a later generation it is hard to see why Canadians would have profited at all from involvement in the long, troubled question of occupation - or contributed much. The yearning for an activist European policy was a legacy of the postwar logic that because the security of Europe unquestionably affected the security of Canada, Canadians must seek a national involvement in matters pertaining to the security of Europe. There may be no escaping the conse-*

*quences to Canada of a disturbance of European security, but it is hard also to escape the conclusion that the security of Europe will be determined by the Europeans and the Americans and there is little Canadians can do or need do about it - other than provide forces when needed.*<sup>13</sup>

La position canadienne ne doit pas être interprétée comme une preuve de désintérêt à l'égard de la sécurité européenne, mais plutôt comme un refus d'accepter les conditions que lui fixaient ses partenaires<sup>14</sup>. En effet, le Canada aurait été appelé à assumer une fonction purement militaire sans toutefois pouvoir participer pleinement au processus décisionnel, ce qu'Ottawa jugeait inadmissible.

La même logique s'appliquera trois ans plus tard, en 1948, lorsque le Canada refusera de participer au pont aérien allié destiné à briser le blocus de Berlin. Cette décision a été justifiée par le fait que le Canada n'était pas une puissance occupante et que la présence de ses appareils aurait pu contribuer à aggraver le climat de tension. Cet épisode est en fait révélateur d'une certaine incompréhension qui régnait, au niveau des décideurs politiques, quant à la nature et la forme des obligations qu'ils devaient assumer<sup>15</sup>. Ce n'est que graduellement, et avec réticence, que la classe politique canadienne acceptera l'idée que le lien stratégique avec l'Europe implique, pour être fonctionnel, le maintien d'une présence militaire canadienne.

La thèse voulant que le Canada se soit désintéressé de la sécurité européenne dans les mois qui ont suivi la capitulation allemande est par ailleurs contredite par le fait qu'il a été particulièrement actif dans les dossiers touchant aux aspects non-militaires de la sécurité. La participation canadienne aux différents programmes d'assistance et de reconstruction s'inscrit, en partie du moins, dans cette perspective. Ainsi, dès 1943, le Canada s'intéressait au projet de Commission des Nations unies pour l'Europe (CNUÉ) qui allait être chargée de gérer les principaux problèmes militaires, économiques et politiques au lendemain de la guerre. Du point de vue canadien, cela constituait une occasion de participer au processus de réorganisation de l'ordre de sécurité européen sur une base autre que strictement militaire. Il en va de même du rôle important tenu par les représentants canadiens au sein de l'administration des Nations unies pour l'assistance et la réhabilitation (UNRRA), de l'aide financière accordée à différents pays européens (notamment l'Angleterre) et, surtout, de la contribution au plan Marshall<sup>16</sup>. Ces éléments témoignent d'une conception globale de la sécurité, laquelle aboutira, en 1949, à l'inclusion de l'article II dans le Traité de Washington<sup>17</sup>.

Les leçons de la Seconde Guerre mondiale et de son règlement conduiront donc les dirigeants canadiens à chercher, en Europe, un contrepoids à l'influence américaine sur une base non pas tant militaire que politico-économique.

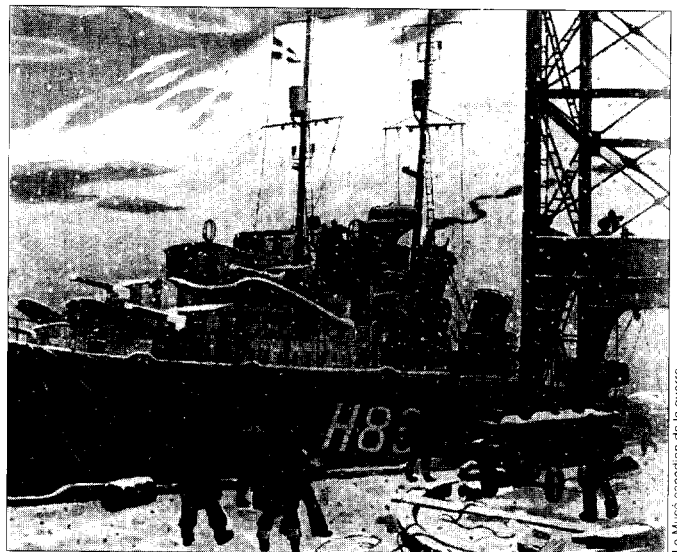
#### **À la recherche du lien transatlantique (1947-1948)**

Du discours de Churchill à Fulton, en mars 1946, jusqu'à la signature du Pacte atlantique, en avril 1949, les pays occidentaux évolueront conjointement pour reconnaître

l'existence d'une "menace soviétique" et admettre la nécessité de mettre leurs ressources en commun pour y faire face. Ces craintes étaient nourries par le processus de "soviétisation" de l'Europe de l'Est entrepris en 1945, qui devait culminer par le "coup de Prague" en 1948<sup>18</sup>. La poussée soviétique en Europe de l'Est s'accompagnait, pour le Canada, d'une nouvelle déception : le système onusien, paralysé par le veto soviétique au Conseil de sécurité, ne répondait pas aux espoirs placés en lui. Devant cette situation, certains diplomates canadiens allaient tenter de trouver de nouvelles voies pour contourner l'obstruction des Soviétiques.

Le projet de St-Laurent visant à former un groupe d'États au sein même de l'ONU n'aura pas de suite<sup>19</sup>. Cependant, l'idée que les États occidentaux puissent former une nouvelle organisation fondée sur des obligations beaucoup plus contraignantes et visant à prévenir les agressions commence à faire son chemin. Les Canadiens seront parmi les premiers à l'évoquer publiquement. Avec l'accord de Pearson et de St-Laurent, Escott Reid lancera l'idée, dans une allocution prononcée le 13 août 1947, en proposant aux pays occidentaux de mettre leurs ressources militaires et économiques en commun dans une organisation de sécurité régionale<sup>20</sup>.

Le discours de Reid marque une rupture importante avec la conception originale de l'internationalisme et lui donnait en fait un autre sens. Contrairement à la vocation mondiale qui guide la philosophie internationaliste appliquée à l'ONU, la proposition de Reid s'applique au cadre très restreint de l'Occident. Dès lors, la sécurité n'est plus l'affaire d'une organisation supranationale qui représente la société mondiale, mais plutôt d'un jeu d'alliances. Au plan conceptuel, ce glissement correspond au passage de la "sécurité collective" à la "défense collective", soit une évolution importante par rapport aux idées internationalistes originales. Le but recherché ne consiste



Destroyers canadiens, par E. H. Holgate.

Le Musée canadien de la guerre

plus à trouver une solution globale au problème de la guerre et de la paix, mais à garantir la sécurité d'un groupe restreint États face à un adversaire bien identifié.

L'idée est reprise officiellement par le gouvernement canadien le 18 septembre, à l'occasion d'un discours prononcé par St-Laurent à l'ONU, discours généralement considéré comme l'une des premières prises de position en ce sens par un homme d'État occidental. La signature du Pacte de Bruxelles, le 17 mars 1948, marque la première étape qui mènera à la création de l'Alliance atlantique. Pour plusieurs, au Canada comme ailleurs en Occident, cette alliance réunissant la France, le Bénélux et l'Angleterre doit servir de base à une association beaucoup plus large. Le jour de la signature du Traité, Mackenzie King s'adresse à la Chambre des communes en des termes qui indiquent le sens de la réflexion menée au sein du Cabinet au cours des derniers mois;

*Les peuples de toutes les nations libres peuvent être assurés que le Canada participera pleinement à tout mouvement visant à donner suite au projet d'établissement d'un régime efficace de sécurité collective par la conclusion de pactes régionaux conformément à la Charte des Nations Unies.*<sup>21</sup>

Une telle déclaration de la part de King est importante, car elle constitue l'une des premières indications claires que le Premier ministre accepte le principe d'un engagement à l'étranger en temps de paix. Elle rassure St-Laurent et les hauts fonctionnaires du ministère de Affaires extérieures qui, quelques mois auparavant, craignaient que King ne repousse catégoriquement les appels du Premier ministre Attlee en faveur d'un raffermissement de la solidarité entre États occidentaux. Le coup d'État en Tchécoslovaquie, survenu le mois précédent, devait cependant convaincre King de la nécessité de prendre de telles mesures. □

*La conclusion suivra dans le numéro de septembre.*

#### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Paul Létourneau, "Les motivations originales du Canada lors de la création de l'OTAN (1948-1950)" dans P. Létourneau, *Le Canada et l'OTAN après 40 ans (1949-1989)*, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1992, pp. 53-54; John Sutherland, "Canada's Long Term Strategic Situation", *International Journal*, vol. XVII, no 3, été 1962, p. 207; Gerald Wright, "Canada and the Reform of NATO" dans John W. Holmes (dir.), *No Other Way. Canada and International Security Institutions*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, p. 118; Nils Ørvik, "Canadian Security and 'Defence Against Help'", *Survival*, vol. XXVI, no. 1, janvier-février 1984, pp. 26-31.
2. L'approche internationaliste demeure la plus fréquemment utilisée pour l'analyse de la participation canadienne aux organisations régionales, et plus particulièrement à l'OTAN. Michael K. Hawes, *Principal Power, Middle Power, or Satellite? Competing Perspectives in the Study of Canadian Foreign Policy*, Toronto, York University - York Research Programme in Strategic Studies, 1984, p. 4.
3. Ce programme de recherche a donné lieu aux publications suivantes; Paul Létourneau et Stéphane Roussel, "Le Canada et l'OTAN : le seuil de découplage a-t-il été franchi?", *Revue canadienne de défense*, vol. 21, no. 4, février 1992, pp. 29-34; Stéphane Roussel, "Amère Amérique... l'OTAN et l'intérêt national du Canada", *Revue canadienne de défense*, vol. 22, no. 4, février 1993, pp. 35-42. Le présent article a fait l'objet de deux communications : Paul Létourneau, "Comment limiter un marché léonin? Le Canada et le couplage stratégique avec l'Europe (1943-1952)", communication présentée au XVIII<sup>e</sup> Congrès d'histoire militaire, Turin, 30 août au 5 septembre 1992; Stéphane Roussel, "Le Canada et le couplage stratégique avec l'Europe (1943-1952) : À la recherche de l'équilibre des puissances", communication présentée à la 60<sup>e</sup> Assemblée annuelle de la "Society for Military History", Kingston, 22 mai 1993.
4. Voir par exemple Kenneth McNaught, "From Colony to Satellite" dans Stephen Clarkson, *An Independent Foreign Policy for Canada?*, Toronto, McClelland - Stewart, 1968, pp. 173-175. Donald G. Creighton, *Canada's First Century*, Toronto, 1970, pp. 352-353.
5. Jack L. Granatstein, *How Britain's Weakness Forced Canada into Arms of the United States*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.
6. Sur ce processus de reformulation, voir John W. Holmes, *The Shaping of Peace (tome I): Canada and the Search for World Order 1943-1957*, tome 1, Toronto, University of Toronto Press, 1979, chap. 1 et 2; Jack L. Granatstein, *The Ottawa Men. The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press, 1982.
7. Réalité que King et son cabinet reconnaîtront explicitement en 1948. Escott REID, "The Creation of North Atlantic Alliance, 1948-1949" dans Jack L. Granatstein, *Canadian Foreign Policy. Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, p. 162, note 13.
8. Jack Granatstein, *op. cit.*, (1989), p. 27.
9. Jack Granatstein, *op. cit.*, (1989), pp. 27-40.
10. Paul Létourneau, "Évaluation canadienne des perspectives ouvertes à l'Allemagne (1943-45)", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 157, janvier 1990, pp. 49-66.
11. Sur ce sujet, voir John Hilliker, "No Bread at the Peace Table: Canada and the European Settlement, 1943-7", *Canadian Historical Review*, vol. 61, no. 1, 1980, pp. 69-86.
12. B. Claxton, cité par John W. Holmes, *op. cit.* (1979), p. 111.
13. John W. Holmes, *op. cit.* (1979), p. 111-112. On retrouvera le récit détaillé des circonstances qui ont entouré cette décision dans l'ouvrage de J. Eayrs. James Eayrs, *In Defence of Canada III: Peacemaking and Deterrence*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, pp. 183-192.
14. "Canada's commitment to Europe was the product of wartime preoccupation with the shape of the post-war world. Her withdrawal from Europe in 1946 did not signify a renunciation of that commitment. Rather it was a refusal to fulfill that commitment on the terms offered". Mary Halloran, "Canada and the Origins of the Post-War Commitment" dans M. O. Macmillan et D. S. Sorenson (éds), *Canada and NATO. Uneasy Past, Uncertain Future*, Waterloo, University of Waterloo Press, 1990, p. 13.
15. Comme le souligne John W. Holmes, "It was a time of confusion and illusion before Canada had to face up to the obligations inescapably associated with its new stance in the world and shed the inhibitions of a previous existence", *The Shaping of Peace (1943-1957)* (tome 2), Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 104. Voir également James Eayrs, *In Defence of Canada IV: Growing up Allied*, Toronto, University of Toronto Press, 1980, pp. 47-48.
16. John W. Holmes, *op. cit.* (1979), pp. 77-104.
17. Mary Halloran, *op. cit.* (1990), pp. 5-7.
18. Voir Norbert Wiggershaus, "La mise en place de l'OTAN durant les années 1947 à 1949 et les perceptions occidentales de la menace soviétique" dans Paul Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN...*, *op. cit.*, pp. 13-48. Escott Reid, "The Birth of the North Atlantic Alliance", *International Journal*, 22 (3), été 1967, pp. 433-4.
19. Discours de M. St-Laurent, *Débat de la Chambre des Communes*, 4 juillet 1947, pp. 5078-5079.
20. Escott Reid, *Radical Mandarin. The Memoirs of Escott Reid*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 222-223; Escott Reid, *Time of Fear and Hope. The Making of the North Atlantic Treaty, 1947-1949*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, pp. 30-31. Voir également James Eayrs, *op. cit.* (1980), pp. 15-17.
21. William L. Mackenzie King, *Débats de la Chambre des Communes*, 17 mars 1948, p. 2371.